



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CONSULTATION DU PUBLIC**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Commune de LOUDEAC

Par arrêté préfectoral du **- 7 JUIL. 2022**, une procédure de participation du public par voie électronique d'une durée de 15 jours est organisée du 18 juillet au 1^{er} août 2022 inclus sur la demande portant modification de l'installation de méthanisation exploitée par la SAS BIODEAC située parc d'activité du Dr Etienne rue de Calouët 22600 LOUDEAC autorisée par arrêté préfectoral du 31 mars 2017.

Pendant la durée de la participation du public le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse suivante :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Participation-du-public-par-voie-electronique-article-L123-19-2-du-code-de-l-environnement>

Du 18 juillet au 1^{er} août 2022 inclus, Le public peut formuler ses observations à l'adresse électronique suivante :

pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

À l'issue de la participation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet des Côtes-d'Armor La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires soit à un refus de la demande susvisée.

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet des Côtes-d'Armor, seront publiés sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor la synthèse des observations et propositions qui auront été émises par le public.

Cet avis sera affiché sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor, à la mairie de Loudéac, à Loudéac Communauté Bretagne Centre et sur le site de l'installation classée pour la protection de l'environnement par les soins de la SAS BIODEAC.